

VILLE DE LOISON-SOUS-LENS



Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril à 16H30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle Raoul Duhamel, 19 rue Jean Jacques Rousseau, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, en suite de convocation en date du 11 mars 2025. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de Madame LEFEBVRE Corinne, Messieurs PELOILLE Jacques, LEJEUNE Hervé, FAUVERGUE Jean Marc et BALINGHIEN Thierry, absents excusée.

Constatant que le quorum est atteint,

Madame Wille Catherine est élue secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration a examiné et voté ce qui suit :

- **Délibération sur le compte de gestion 2024.**

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur KRUSZKA Daniel, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024, par le Comptable du Trésor, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

- **Délibération sur le Compte Administratif, et sur l'affectation des résultats.**

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur KRUSZKA Daniel, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par L'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative du Centre Communal d'Action Sociale,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		40 753,84 €
Part. affectée à investissement		- 29 664, 84 €
Opérations de l'exercice	67 824,11 €	79 616,77 €
Totaux	67 824,11 €	90 705,77 €
Résultat de clôture		22 881,66 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		25 492,86 €
Part. affectée à investissement		
Opérations de l'exercice	34 875,29 €	34 176,89 €
Totaux	34 875,29 €	59 669,75 €
Résultat de clôture		24 794,46 €

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reportés		66 246,70 €
Part. affectée à investissement		- 29 664,84 €
Opérations de l'exercice	102 699,40 €	113 793,66 €
Totaux	102 699,40 €	150 375,52 €
Résultat de clôture		47 676,12 €

Besoin de financement	
Excédent de financement.....	24 794,46 €
Restes à réaliser DEPENSES	36 303,18 €
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement.....	11 508,72 €
Excédent total de financement	

2° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

3° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

11 508,72 € au compte 1068 (recette d'investissement)

11 372,94 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Votes à l'unanimité

Monsieur le Président souhaite des explications sur les 11 508,72€ sans emploi du chapitre 021 de la section investissement. (Page 28 du document de travail)

Après renseignement, M. Sadowski, Directeur Général des services et Directeur du Centre Communal d'Action Sociale informe que :

Les titres de recettes émis soit 34 176,89 correspondent à des dépenses réelles.

Au budget primitif, il existe une opération d'ordre entre section (compte 023 en dépense de la section de fonctionnement et compte 021 en recette de la section d'investissement).

Cela correspond aux 11 508,72 € sans emploi de la page 28 du compte administratif (non affectés à une dépense).

Ces crédits viennent abonder le montant des crédits ouverts au Budget Primitif et permettent l'équilibre budgétaire de la section d'investissement.

Il s'agit donc d'une opération d'ordre entre section et non d'une dépense réelle (donc pas d'émission de titre de recette).

Les Chapitres 021 et 023 sont sans exécution : virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

• Vote du budget primitif 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-1 et L2312-1 et suivants, Considérant la teneur du débat, portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil d'Administration du 8 avril 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Daniel KRUSZKA, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote à l'unanimité

- **Adopte le Budget primitif 2025** qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

RECETTES	
Section de fonctionnement	70 560,00 €
Section d'investissement	40 761,35 €
TOTAL	111 321,35 €
DEPENSES	
Section de fonctionnement	70 560,00 €
Section d'investissement	40 761,35 €
TOTAL	111 321,35 €

- Evolution de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.).

Le Département du Pas-de-Calais est une collectivité particulièrement engagée dans l'accompagnement de nos aînés. Il déploie un large éventail d'actions, que ce soit en matière de compétences obligatoires (l'allocation personnalisée d'autonomie et l'aide sociale à l'hébergement) et d'actions volontaristes : l'aide aux aidants, le soutien à l'investissement, les référents spécialisés soutien à l'autonomie ou l'animation territoriale.

Pour la mise en œuvre de ces missions, il s'appuie sur un modèle de proximité originale : les 8 maisons de l'autonomie, relais de proximité et d'animation territoriale pour les personnes âgées ou en situation de handicap. (33 rue de la perche à Lens)

En ce qui concerne plus spécifiquement l'APA à domicile, le Département assure l'évaluation et le financement de cette allocation auprès de 27 000 bénéficiaires pour un montant de 200 millions d'euros en 2025. Des évolutions ont été envisagées, dans un contexte budgétaire contraint et vise à recentrer l'APA sur sa mission première.

Le cadre légal prévoit que l'APA apporte une aide humaine pour les personnes qui ne peuvent réaliser seuls les actes essentiels de la vie quotidienne comme se laver ou s'habiller. Les heures d'aide-ménagère interviennent de façon complémentaire à cette mission première.

Le Département, qui doit faire face à une situation financière difficile du fait de la hausse de ses dépenses en application de décisions nationales et d'une baisse de ses recettes, est dans l'obligation de recentrer l'APA sur sa mission première.

Cette évolution permet au Département de continuer à agir sur l'ensemble de ses politiques publiques et d'assurer la pérennité de l'intervention du Département pour soutenir les personnes les plus vulnérables.

Les ajustements concernent deux cas de figure :

- L'aide-ménagère, exclusivement pour les GIR 4, qui sera limitée à 4 heures par mois ;
- Les frais pour incontinence, qui sont recalculés sur la base des dépenses moyennes constatées.

Par ailleurs, désormais, les personnes pour lesquelles nous évaluons seulement un besoin de ménage seront orientés vers les caisses de retraite (CARSAT, M.S.A.), qui sont compétentes pour les personnes en GIR 5 et 6.

En matière de communication, les têtes de réseau du secteur ont été informées le 18 décembre 2024 de ces nouvelles modalités et un webinaire à destination de l'ensemble des services autonomie à domicile a été réalisé le 10 janvier dernier.

Les élus du Département ont été informés à travers la commission budgétaire et la 2^e commission.

Les bénéficiaires peuvent être accompagnés dans ces ajustements par les maisons de l'autonomie

• **Sortie adultes en situation de handicap**

Pour cette année 2025, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'organiser la sortie destinée aux adultes en situation de handicap à l'Estaminet Palace, à « Les Attaques », le 11 juin. Il s'agit d'un repas, suivi d'un spectacle.

Compte tenu de l'augmentation des tarifs des transports et de la restauration, il est proposé de demander aux usagers une participation financière de 10 Euros.

Pour ce faire, une modification de la régie de recettes devra être effectuée et un régisseur mandataire nommé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident :

Vote à l'unanimité

- **De ne pas donner suite à la proposition de sortie à l'Estaminet.**

Madame Catherine Wille propose d'organiser la sortie à Nausicaa, à Boulogne sur Mer, un repas sera proposé, ainsi qu'une visite du centre national de la mer.

• **La journée de l'emploi**

Les thèmes retenus, à l'occasion de la « Journée de l'Emploi » du Mardi 25 Mars 2025 étaient l'Orientation, la Formation, l'Insertion et l'Emploi.

Nous avons comptabilisé 240 personnes, sachant que le comptage reste non maîtrisable lors de grande affluence.

C'est un événement très important car il fait se rencontrer les Demandeurs d'Emploi et nos partenaires qui sont Acteur du Retour à l'Emploi. Les personnes qui viennent à cette « Journée de l'Emploi » peuvent également se renseigner sur les différents dispositifs qui sont mis en place par la Région (Antenne de Sallaumines), FRANCE TRAVAIL, et la MEI (Maison de l'Emploi et de l'Insertion).

C'est un événement qui se veut « Facilitateur du Retour à l'Emploi ». Il est gratuit et ouvert à tous, Loisonnais et Visiteurs d'autres Communes.

Pour cette 4^{ème} Edition, une quarantaine de partenaires ont répondu présents, comme la MEI, France Travail, Cap Emploi, Proch'Emploi, des Centres de Formation, des Entreprises, des Agences d'Intérim et d'Emploi, ainsi que les Armées et la Police Nationale.

L'évolution du « Forum » se manifeste par la qualité des offres de service des différents partenaires. Cette année 2 nouveaux :

- ✓ Une grande école des Métiers de l'Entreprise « FBA BUSINESS SCHOOL » était présente. Elle est spécialisée dans le commerce, l'administratif et le management.
- ✓ Le CESI NORD Arras/Lille était également représenté. Il est spécialisé dans les domaines du BTP et Génie Civil, Industrie et Innovation, Informatique et Numérique, RH et Management, QSE (Qualité Sécurité Environnement) et Développement Durable.

Comme vous avez pu le constater, nous essayons de rendre la « Journée de l'Emploi » à taille humaine et conviviale.

- ✓ Que nos partenaires soient au plus proche des visiteurs.
- ✓ Que nos visiteurs puissent échanger avec nos partenaires lors de leur cheminement, et surtout qu'ils trouvent des réponses en lien avec leur projet professionnel.
- ✓ Le but étant de faciliter le retour à l'Emploi.

Pour les Acteurs de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion, cette « Journée de l'Emploi » est « encore » une réussite.

En effet, les Partenaires sont très contents des échanges qualitatifs avec les personnes rencontrées sur leur stand et ont également fortement apprécié l'organisation de cette « Journée ».

Monsieur le Président souhaite connaître le nombre de participants Loisonnais, Mme Laurence David, responsable du Guichet Unique Initiative Emploi explique que chaque visiteur reçoit un questionnaire à remplir à l'entrée du salon, seuls 171 personnes ont rendu le questionnaire, dont 34 Loisonnais.

Madame Lannabi souligne le travail effectué et informe les membres du Conseil d'Administration d'une réunion le lundi 14 avril à la cyber base avec France Travail et le GUIE pour mettre en place un partenariat avec les demandeurs d'emploi Loisonnais.

- Madame Khadija Lannabi évoque l'intervention des participantes des ateliers parentalité à la journée internationale des droits des femmes du 8 mars dernier organisée à Lens. Celles-ci ont mis à l'honneur « la femme au foyer » sous le thème : « Au foyer mais pas résignées » Les participantes se sont mises en scène le temps d'un shooting photo, sous l'objectif de M. Gosselin Hervé.

Madame B « La vie est un combat » laissant apparaître une femme forte sur un ring de boxe,

Madame C « Je suis une femme avant tout » se mettant en lumière dans le reflet d'une casserole,

Madame X « Mes casseroles ne sont pas un frein » pieds liés aux casseroles mais tenant en main une paire de ciseaux et une paire de talons aiguilles.

Madame R « Les regards blessent mais le soutien fait tout oublier » mettant en scène une femme tenant son enfant dans les bras, montré du doigt mais soutenu par son conjoint.

Ce vernissage est l'aboutissement de plusieurs mois de travail où les adhérentes se sont investies et ont souhaité se mettre à nu sur leur ressenti en tant que femme.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président remercie chacun pour sa participation, la séance est levée à 17h45.

Le Président du Conseil d'Administration



Daniel KRUSZKA

La secrétaire de la séance

Wille Catherine

